PUBLIÉ LE 05/08/2025

Décision du 31/07/2025 portant modification de la liste des substances classées comme stupéfiants

RÉFÉRENTIELS - SUBSTANCES VÉNÉNEUSES (STUPÉFIANTS & PSYCHOTROPES)

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5132-1, L. 5132-7, L. 5132-8, L. 5432-1, R. 5132-74 et suivants ;

Vu le code pénal, notamment ses articles 222-34 à 222-43 ;

Vu l'arrêté du 22 février 1990 modifié fixant la liste des substances classées comme stupéfiants ;

Considérant que les substances O-PCE (ou N-éthyldeschlorokétamine ou 2'-OXO-PCE ou éticyclidone) et DCK (ou deschlorokétamine ou 2'-OXO-PCM ou DXE) sont des nouveaux produits de synthèse dont les mécanismes d'action et les effets pharmacologiques sont semblables à ceux de la kétamine ; que notamment des cas graves nécessitant une prise en charge médicale en urgence et des cas de décès ont été rapportés ;

Considérant qu'au vu de ces risques graves et de l'accessibilité à ces substances sur le territoire national, il y a lieu, dans l'intérêt de la santé publique de les classer sans délai,

Décide

Article 1er - La liste mentionnée à l'article L. 5132-7 du code de la santé publique est fixée en conformité avec les annexes de l'arrêté du 22 février 1990 susvisé, sous réserve des modifications introduites par la présente décision.

Article 2 - A l'annexe IV de l'arrêté du 22 février 1990 susvisé fixant la liste des substances classées comme stupéfiants, sont ajoutés les mots suivants :

- O-PCE ou N-éthyldeschlorokétamine ou 2'-OXO-PCE ou éticyclidone ;
- DCK ou deschlorokétamine ou 2'-OXO-PCM ou DXE.

Article 3 - La présente décision est publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait à Saint-Denis, le 31/07/2025

Catherine Paugam-Burtz
Directrice générale de l'ANSM

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 05/08/2025 - MIS À JOUR LE 10/09/2025

Dérivés de la kétamine : l’ANSM classe de nouvelles substances sur la liste des stupéfiants

SURVEILLANCE
ADDICTOVIGILANCE